FOREZ-EST
communauté
de communes

DECISION N°363-2026
TRAVAUX D'URGENCE FUITE CANALISATION EAUX USEES – PONT DU LIGNON-PONCINS

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis n° 2026 ACO 022 de la société LMTP ci-annexé,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux en urgence à la suite d'une fuite de canalisation d'eaux usées sous le pont du Lignon sur la commune de Poncins,

Considérant la proposition financière de LMTP sise 8 rue du puits Lacroix 42650 SAINT-JEAN-BONNEFONDS d'un montant total de 6 170 € HT soit 7 404 € TTC,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière de la société LMTP sise 8 rue du puits Lacroix 42650 SAINT-JEAN-BONNEFONDS, pour un montant total de 6 170 € HT soit 7 404 € TTC.

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20261016-363-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 16/10/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20261016-363-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026